

# ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2023

---

POUR CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1855)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CL177

présenté par

M. Lucas, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier,  
Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, Mme Pasquini, M. Peytavie,  
Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché,  
Mme Taillé-Polian et M. Thierry

-----

### ARTICLE 1ER EB

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer l'article 1er EB. Le groupe écologiste-NUPES s'oppose à tout durcissement des conditions de délivrance ou de renouvellement d'un titre de séjour.

Les dispositions prévues à cet articles apparaissent disproportionnées puisque des sanctions pénales existent déjà pour les nombreux cas évoqués dans cet article. La condamnation pour les faits mentionnés à l'article, si elle concerne bien des motifs graves, ne saurait justifier une double peine que ce projet de loi tend à généraliser.